

**Division des Ressources Humaines**

Béatrice BOUCAUD  
Cheffe de division

Angers, le 3 février 2022

**Bureau de la Gestion individuelle et collective**

Myriam VERDON  
Cheffe de bureau

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de  
L'Education nationale de Maine-et-Loire

Dossier suivi par :

Lise BROCHU

Coralie MESLET

Courriel : [drh-gestionco49@ac-nantes.fr](mailto:drh-gestionco49@ac-nantes.fr)

à

Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers CEDEX

Mesdames les enseignantes et Messieurs les  
enseignants  
du 1er degré public,  
s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Education nationale

**Objet :** Organisation des opérations du mouvement intra départemental 1er degré public Rentrée 2022  
Recrutement sur postes et missions à profil

**Références :** Lignes directrices de gestion ministérielle (LDGM) relatives à la mobilité des personnels  
du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021  
Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17 janvier 2022  
Circulaire départementale relative à l'exercice à temps partiel et autres modalités d'exercice  
du 28 janvier 2022

La présente note de service a pour objet de préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du recrutement sur postes et missions à profil. Ce recrutement permet de pourvoir des postes à forts enjeux et constitue une étape préparatoire au mouvement intra départemental automatisé au titre de la rentrée 2022.

**Le calendrier des appels à candidature**

➤ Ouverture des formulaires en ligne jusqu'au 03 mars 2022 inclus.

**Les modalités de candidature**

Deux formulaires de candidature sont ouverts, l'un relatif aux postes à profil (PAP) relevant de l'ASH, l'autre concernant les autres services profilés.

Sur Intranet ETNA, les candidats auront accès aux formulaires et aux fiches de poste. Les fiches de poste précisent le(s) profil(s) recherché(s).

La présente procédure intègre la possibilité de candidatures multiples de manière notamment à pouvoir constituer des viviers. Les personnels peuvent candidater sur un ou plusieurs postes proposés dans l'un et/ou l'autre formulaire. Le cas échéant, ils classeront leurs vœux selon le rang de priorité qu'ils auront défini.

Après avoir complété le(s) formulaire(s), les candidats éditeront une version pdf de leur candidature. Ils l'adresseront par courriel, depuis leur messagerie professionnelle, accompagnée des pièces nécessaires, pour le 03 mars 2022, délai de rigueur, à l'adresse suivante : drh-gestionco49@ac-nantes.fr

Le dossier ainsi constitué devra comprendre les pièces suivantes :

- Récapitulatif de la candidature au format .pdf
- Une lettre de motivation
- Un CV
- La (les) pièce(s) justificative(s) d'une priorité légale à savoir : handicap, rapprochement de conjoint (distance de 40 km entre la résidence professionnelle du conjoint et l'école de rattachement actuelle) ou autorité parentale conjointe

Aucune relance ne sera faite pour des pièces justificatives manquantes. Les dossiers incomplets ou parvenus hors-délai ne pourront être pris en considération.

 Compte tenu du calendrier, les enseignants intégrant le département dans le cadre du mouvement inter départemental 2022, ne peuvent pas participer à ce recrutement.

### **Les modalités de connexion**

Sur Intranet ETNA, en cliquant sur les liens suivant :

Recrutement sur postes ou missions à profil hors ash - mouvement intra départemental 2022

<https://formacana.ac-nantes.fr/index.php/858742?lang=fr>

Recrutement sur postes ou missions à profil ash - mouvement intra départemental 2022

<https://formacana.ac-nantes.fr/index.php/895382?lang=fr>

Identifiant : première lettre du prénom suivie du nom de famille entier en minuscules + mot de passe.  
En cas d'oubli du mot de passe, cliquer sur le lien suivant :

<https://websecure.ac-nantes.fr/moncompte/ReinitPasswd/>

### **Les modalités de traitement des candidatures**

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de recevabilité par mes services. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies, que les modalités et délais de transmission sont respectés et que le candidat possède, le cas échéant, les titres, diplômes et qualifications nécessaires à l'obtention du poste. L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

Chaque dossier recevable sera examiné par une commission de sélection. Les critères de classement sont les suivants :

1/ En priorité, candidatures inscrites dans le vivier relatif au PAP (uniquement pour les dispositifs dédoublés), selon, dans l'ordre :

- Rang du vœu
- Priorités légales, dans l'ordre: handicap, mesure de carte (cf. annexe), rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe

2/ Puis sont étudiées les candidatures non inscrites dans le vivier, selon, dans l'ordre :

- Avis favorable de l'IEN
- Avis favorable de la commission d'entretien
- Rang du vœu
- Priorités légales, dans l'ordre: handicap, mesure de carte, rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe

Pour les dispositifs dédoublés, des critères de départage pourront être utilisés en cas d'égalité de classement :

- Ancienneté d'exercice dans un dispositif de même nature, dans l'école
- Ancienneté d'exercice dans un dispositif d'une autre nature, dans l'école
- Ancienneté d'exercice dans un dispositif de même nature, dans une autre école
- Ancienneté d'exercice dans un dispositif d'une autre nature, dans une autre école
- Ancienneté d'inscription dans le vivier
- AGS
- Ancienneté d'exercice en éducation prioritaire

Une attention est portée à l'équilibre femmes-hommes.

**!** L'inscription dans un vivier dure trois ans. Elle ne concerne que les dispositifs dédoublés. Par ex., une entrée dans le vivier 2021 « CP dédoublé » vaut pour les recrutements en CP dédoublé de 2021, 2022 et 2023. L'inscription dans un vivier ou dans plusieurs viviers est validée par la commission qui précise la nature des dispositifs concernés (par ex., l'exercice en CP dédoublé fait l'objet d'une inscription dans un vivier distinct des viviers relatifs à l'exercice en GS ou CE1 dédoublés).

**!** Un enseignant déjà affecté à titre définitif sur un PAP n'a pas besoin de candidater à nouveau pour rester sur ce même poste. Toutes autres situations nécessitent de candidater. Si un candidat souhaite changer de poste plus de trois ans après son inscription dans un vivier, il devra renouveler sa demande d'inscription.

### Les résultats et les modalités d'affectation

Les candidats retenus en rang 1 en seront informés par courriel. Par retour, ils devront confirmer leur acceptation du poste. Si un enseignant est retenu sur plusieurs postes, il devra impérativement confirmer l'acceptation de l'un d'entre eux et refuser les autres.

**!** Un directeur intégralement déchargé ne peut pas être en parallèle chargé d'un dispositif dédoublé. En fonction de sa situation, il devra faire un choix.

L'acceptation d'un PAP par le candidat donne lieu à une affectation à titre définitif dès lors que le candidat détient les titres, diplômes et qualifications requis. Même si le candidat a fait l'objet d'un retrait d'emploi, sur son poste d'origine lors du CTSD de janvier, l'affectation sur le poste à profil reste maintenue en cas de réouverture dans le cadre d'un CTSD ultérieur.

En l'absence des titres, diplômes et qualifications requis, et uniquement dans cette situation, l'affectation est prononcée à titre provisoire, voire en AFA (affectation à l'année) si l'enseignant est déjà titulaire d'un poste. A cet effet, et dans l'objectif d'accompagner leur projet professionnel et de sécuriser leur parcours, seuls les enseignants non titrés retenus sur des PAP ASH pourront participer au mouvement automatisé en vue d'obtenir une affectation à titre définitif.

### Interlocuteurs mouvement

D'une façon générale, l'IEN de votre circonscription est votre premier interlocuteur (voie hiérarchique). Pour toute communication relative aux opérations de mouvement, une adresse électronique de contact est dédiée :

drh-gestionco49@ac-nantes.fr

Je vous remercie de bien vouloir privilégier ce mode de communication qui permet une traçabilité des échanges, un examen individualisé de votre demande ainsi qu'une réponse personnalisée et fiabilisée.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE